

## FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 29/03/2018 BOP

### I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la santé
2	LIBELLE DU POSTE : Médecin généraliste
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : S/CHAP : 962.02 PROGRAMME R.H : 970.01 CODE POSTE : 9467 CENTRE DE TRAVAIL : 322
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Formations sanitaires de Moorea-Maiao (FSMM) – Hôpital d'Afareaitu
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Sous l'autorité du médecin, responsable des Formations FSMM, le médecin généraliste assure la prise en charge sanitaire du centre de soins de santé primaires de Moorea. Il assure également le bon fonctionnement du centre d'urgence et d'hospitalisation de proximité de Moorea.
9	EFFECTIFS ENCADRES :    A            B            C            D            Autres NOMBRES :                            6            1            5
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le médecin, responsable du centre de soins de santé primaires
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Matériel médical, matériel informatique, connexion internet.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Nécessite une aptitude au management et à la conduite de projet - Niveau de responsabilité intéressant dans le cadre d'un projet hospitalier
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - 80% du temps de travail : - Accueillir et prendre en charge les malades qui se présentent en hospitalisation ; - Assurer les soins adaptés aux patients ; - Assurer de bonne relation avec la famille et les partenaires sociaux pour contribuer au bien-être du patient ; - Gérer la bonne tenue des dossiers de soins ; - Etablir des comptes rendus d'hospitalisation adressés aux médecins traitants.  - 20% du temps de travail : - Gérer le planning de garde des médecins en collaboration avec le médecin responsable du centre de soins de santé primaire ; - Organiser le centre de soins de santé primaire en collaboration avec l'infirmière faisant fonction de cadre de santé ; - Coordonner l'activité des référents médicaux des unités de dispensaire, de CPMI, de santé scolaire et de promotion de la santé ; - Stimuler les échanges entre les unités et organiser des réunions de synthèse sur les dossiers

